

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2018-296

CENTRE-VAL DE LOIRE

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2018-11-23-003 - A R R Ê T É portant organisation de la suppléance du Préfet de la région Centre-Val-de-Loire du samedi 1er décembre 2018 au dimanche 2 décembre 2018 (2 pages)

Page 3

Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest

R24-2018-11-21-002 - DECISION 18-60 portant subdélégation de signature aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS Service exécutant MI5PLTF035 (4 pages)

Page 6

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2018-11-23-003

A R R Ê T É portant organisation de la suppléance du Préfet de la région Centre-Val-de-Loire du samedi 1er décembre 2018 au dimanche 2 décembre 2018

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

ARRÊTÉ

portant organisation de la suppléance du Préfet de la région Centre-Val-de-Loire du samedi 1^{er} décembre 2018 au dimanche 2 décembre 2018

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 2 août 2017 nommant M. Jean-Marc FALCONE préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 28 août 2017 ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Jean-Pierre CONDEMINE préfet de Loir-et-Cher, à compter du 21 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2018 du Premier ministre, portant nomination de Mme Edith CHATELAIS, administratrice civile hors classe, dans les fonctions de secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire à compter du 15 mars 2018 ;

Considérant l'absence simultanée de M. Jean-Marc FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire et de Mme Edith CHATELAIS, Secrétaire générale pour les affaires régionales du samedi 1^{er} décembre 2018 au dimanche 2 décembre 2018;

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Jean-Pierre CONDEMINE préfet de Loir-et-Cher, est chargé d'assurer la suppléance du Préfet de la région Centre-Val de Loire du samedi 1^{er} décembre 2018 au dimanche 2 décembre 2018 inclus.

Article 2 : Délégation est donnée à ce titre à M. Jean-Pierre CONDEMINE préfet de Loir-et-Cher, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, et correspondances relevant des attributions du préfet de la région Centre-Val de Loire pour la période mentionnée à l'article 1.

Article 3: La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Centre-Val de Loire et notifié au préfet de Loir-et-Cher.

Fait à Orléans, le 23 novembre 2018 Le Préfet de la région Centre-Val de Loire, Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.203 enregistré le 26 novembre 2018

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire Secrétariat général pour les affaires régionales 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé : au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**28, rue de la Bretonnerie
 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest

R24-2018-11-21-002

DECISION 18-60

portant subdélégation de signature aux agents du Bureau

Zonal de l'Exécution des

Dépenses et des Recettes pour la validation électronique

dans le progiciel comptable

intégré CHORUS

Service exécutant MI5PLTF035

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

La cheffe du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes du SGAMI OUEST

DECISION 18-60

portant subdélégation de signature aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS

Service exécutant MI5PLTF035

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14-96 du 22 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-59 du 19 novembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick DALENNES, préfet délegué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense ouest .

Vu les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel,

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone et de sécurité,

DECIDE:

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée pour les programmes du ministère de l'intérieur,

- 152 « gendarmerie nationale », titres 2, 3 et 5,
- 161 « intervention des services opérationnels », titres 3 et 5,
- 176 « police nationale », titres 2, 3 et 5,
- 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », titres 2, 3, 5 et 6,
- 303 « immigration et asile », titres 3 et 5,
- 723 « opérations immobilières nationales et des administrations centrales », titres 3 et 5,

aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes du SGAMI OUEST dans les conditions définies ci-après pour les actes suivants :

- § 1- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS de la certification de service fait à :
- 1. **AUFFRET** Sophie
- 2. **AVELINE** Cyril
- 3. **BENETEAU** Olivier
- 4. **BENTAYEB** Ghislaine
- 5. **BERNABE** Olivier
- 6. **BERNARDIN** Delphine

7.	BESNARD Rozenn	55.	HELSENS Bernard
8.	BIDAL Gérald	56.	HERY Jeannine
9.	BIDAULT Stéphanie	57.	HOCHET Isabelle
10.	BOTREL Florence	58.	JANVIER Christophe
11.	BOUCHERON Rémi	59.	KACAR Huriye
12.	BOUEXEL Nathalie	60.	KERAMBRUN Laure
13.	BOULIGAND (JUTEL) Sylvie	61.	KEROUASSE Philippe
14.	BOUTROS Annie	62.	LANCELOT Kristell
15.	BOUVIER Laëtitia	63.	LAPOUSSINIERE Agathe
16.	BRIZARD Igor	64.	LAVENANT Solène
17.	CADEC Ronan	65.	LE BRETON Alain
18.	CAIGNET Guillaume	66.	LE GALL Marie-Laure
19.	CALVEZ Corinne	67.	LE HELLEY Eric
20.	CAMALY Eliane	68.	LE NY Christophe
20.	CARO Didier	69.	LE ROUX Marie-Annick
	CATOUILLARD Frédéric		
22.		70.	LEFAUX Myriam LEGROS Line
23.	CHARLOU Sophie	71.	
24.	CHENAYE Christelle	72.	LEJAS Anne-Lyne
25.	CHERRIER Isabelle	73.	LERAY Annick
26.	CHEVALLIER Jean-Michel	74.	LEROY Stéphanie
27.	CHOCTEAU Michaël	75.	LODS Fauzia
28.	COISY Edwige	76.	LY My
29.	CORPET Valérie	77.	MANZI Daniel
30.	CORREA Sabrina	78.	MARSAULT Héléna
31.	COURTEL Nathalie	79.	MAY Emmanuel
32.	CRESPIN (LEFORT) Laurence	80.	MENARD Marie
33.	DAGANAUD Olivier	81.	NICOLAS Fabienne
34.	DANIELOU Carole	82.	NJEM Noëmie
35.	DISSERBO Mélinda	83.	PAIS Régine
36.	DO-NASCIMENTO Fabienne	84.	EIGELDINGER (PELLIEUX)
37.	DOREE Marlène	Aurél	ie
38.	DUBOIS Anne	85.	PERNY Sylvie
39.	DUCROS Yannick	86.	PESSEL Anne-Gaëlle
40.	DUPUY Véronique	87.	PIETTE Laurence
41.	EVEN Franck	88.	PICOUL Blandine
42.	FOURNIER Christelle	89.	POIRIER Michel
43.	FUMAT David	90.	POMMIER Loïc
44.	GAC Valérie	91.	PRODHOMME Christine
45.	GAIGNON Alan	92.	RAHIER (LEGENDRE) Laëtitia
46.	GAUTIER Pascal	93.	REPESSE Claire
47.	GERARD Benjamin	94.	RICE Frédéric
48.	GIRAULT Cécile	95.	ROUX Philippe
49.	GIRAULT Sébastien	96.	RUELLOUX Mireille
50.	GODAN Jean-Louis	97.	SADOT Céline
51.	GUENEUGUES Marie-Anne	98.	SALAUN Emmanuelle
52.	GUERIN Jean-Michel	99.	SALM Sylvie
53.	GUILLOU Olivier	100.	SCHMITT Julien
54.	HACHEMI Claudine	101.	SOUFFOY Colette

- 102. **TOUCHARD** Véronique
- 105. TRILLARD Odile
- **TRAULLE** Fabienne 103.
- 104. TRIGALLEZ Ophélie
- § 2- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS des engagements juridiques et des demandes de paiement à :
- 1. **AUFFRET** Sophie 2. **AVELINE** Cyril 3. **BENETEAU** Olivier **BENTAYEB** Ghislaine 4. 5. **BERNABE** Olivier 6. **BERNARDIN** Delphine 7. **BIDAULT** Stéphanie 8. **BOTREL** Florence 9. **BOUCHERON** Rémi 10. **CAMALY** Eliane 11. **CARO** Didier 12. **CHARLOU** Sophie 13. CHENAYE Christelle 14. **CHERRIER** Isabelle 15. **CHEVALLIER** Jean-Michel
- 16. **COISY** Edwige 17. **CORPET** Valérie 18. **CORREA** Sabrina
- 19. **DANIELOU** Carole
- **DO-NASCIMENTO** Fabienne 20.
- 21. **DOREE** Marlène 22. **DUBOIS** Anne
- 23. **DUCROS** Yannick
- 24. **EVEN** Franck
- 25. **FUMAT** David 26. **GAIGNON** Alan
- 27. **GAUTIER** Pascal
- 28. **GERARD** Benjamin
- 29. **GIRAULT** Sébastien
- **GUENEUGUES** Marie-Anne 30.

- **HERY** Jeannine 31.
- **KACAR** Huriye 32.
- 33. **KEROUASSE** Philippe
- 34. LE NY Christophe
- 35. **LANCELOT** Kristell
- 36. LAVENANT Solène
- 37. **LEGROS** Line
- 38. **LERAY** Annick
- 39. **LODS** Fauzia
- 40. MARSAULT Héléna
- 41. **MAY** Emmanuel
- 42. **MENARD** Marie
- 43. **NJEM** Noëmie
- 44. **PAIS** Régine
- EIGELDINGER (PELLIEUX) Aurélie 45.
- 46. **PICOUL** Blandine
- 47. **POMMIER** Loïc
- 48. **PRODHOMME** Christine
- 49. RAHIER (LEGENDRE) Laëtitia
- 50. **REPESSE** Claire
- 51. **RICE** Frédéric
- 52. **SALAUN** Emmanuelle
- 53. **SALM** Sylvie
- 54. **SCHMITT** Julien
- 55. **SOUFFOY** Colette
- 56. **TOUCHARD** Véronique
- 57. **TRAULLE** Fabienne
- § 3- pour la validation électronique dans le progiciel comptable CHORUS des titres de perception à :
 - 1 AUFFRET Sophie
 - 2 CARO Didier
 - 3 CHARLOU Sophie
 - 4 **GAIGNON** Alan
 - 5 GUENEUGUES Marie-Anne
 - 6 **NJEM** Noémie
 - 7 RICE Frédéric

- Article 2 : La décision établie le 5 novembre 2018 est abrogée.
- Article 3 : Cette décision sera portée à la connaissance du directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du directeur départemental des finances publiques d'Ille et Vilaine.
- **Article 4 :** Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution et de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs dans les mêmes conditions que l'arrêté préfectoral 18-59 du 19 novembre 2018.

Fait à Rennes, le 21 novembre 2018 La Cheffe du Centre de Service partagé CHORUS du SGAMI OUEST Signée : Antoinette GAN